



*NWT Association of Communities*

Connecting Community Governments Since 1966

---

*Mémoire dans le cadre des consultations  
prébudgétaires fédérales 2015-2016*

6 août 2014



Northwest Territories Association of Communities

200, 5105-50<sup>e</sup> rue  
Yellowknife (T.N.-O.)  
X1A 1S1

Tél. : (867) 873-8359  
Sans frais : 1-866-973-8359  
Télec. : (867) 873-3042

[www.nwtac.com](http://www.nwtac.com)

## *Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales 2015-2016*

La Northwest Territories Association of Communities (NWTAC) a préparé ce mémoire à la suite de l'invitation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes à recommander des mesures à prévoir dans le budget fédéral de 2015-2016.

À cette fin, la NWTAC a tenu compte des résolutions adoptées par l'organisation, de l'analyse des questions de gouvernance municipale et des priorités en matière d'amélioration des conditions économiques et sociales dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), ainsi que des priorités communes avec les organismes partenaires, dont la Fédération canadienne des municipalités.

### **La NWTAC**

La NWTAC est une organisation non gouvernementale sans but lucratif qui représente les intérêts des 33 collectivités constituées des T.N.-O. La NWTAC s'exprime d'une seule voix au nom des collectivités concernant les objectifs et les enjeux municipaux, en fonction de l'adoption démocratique de résolutions et de politiques par les membres. Nous faisons la promotion de ces priorités en les défendant auprès des gouvernements territorial et fédéral, ainsi que dans le cadre de nos activités comme membre de la Fédération canadienne des municipalités.

Les services offerts aux collectivités membres comprennent :

- la promotion à l'échelle territoriale et nationale de l'atteinte des objectifs des résolutions de la NWTAC;
- des activités de recherche et d'analyse portant sur des questions particulières;
- l'élaboration et la prestation de programmes répondant aux besoins des collectivités, tels que des assurances collectives;
- le soutien du développement de la capacité de gestion des membres, particulièrement en ce qui concerne la planification communautaire, la gestion de l'énergie et l'élaboration d'outils de soutien de la gestion et de pratiques exemplaires;
- l'échange de renseignements et le soutien des services techniques.

### **Recommandations relatives au budget**

Le présent mémoire se concentre sur trois grandes priorités concernant des mesures fédérales à prévoir dans le prochain budget :

1. Planification à long terme des infrastructures
2. Déductions fiscales pour les habitants de régions éloignées
3. Augmentation de l'offre de logements

## 1. Planification à long terme des infrastructures (PLTI)

Les conditions particulières qui règnent dans les collectivités nordiques et éloignées ont une incidence importante sur la façon dont les infrastructures municipales sont construites et entretenues. Les communautés du Nord sont confrontées à divers problèmes : un isolement extrême; une saison de la construction brève et très variable; la disponibilité et les capacités limitées de la main-d'œuvre; un accès restreint au financement; des besoins croissants à l'égard des infrastructures vieillissantes actuelles; la difficulté de démarrer des entreprises; et enfin, des exigences particulières par rapport à la réalisation de projets.

Les conditions météorologiques extrêmes dans le Nord ont pour effet de réduire la durée de vie de bon nombre d'infrastructures, effet exacerbé par les changements climatiques qui surviennent dans cette région beaucoup plus rapidement que dans le sud du pays. Les entreprises privées n'arrivent pas à fournir de manière efficace les installations essentielles au développement social et économique de la région, notamment les logements, les infrastructures de communications, les installations récréatives et les ports en eaux profondes.

Pour répondre à cette situation unique, il faut concevoir les programmes de financement des infrastructures en les adaptant aux communautés nordiques. Par exemple, compte tenu des coûts beaucoup plus élevés de la construction dans le Nord, la plupart de ces communautés n'ont pas vraiment les moyens d'assumer la part proportionnelle des coûts exigée dans le cadre des programmes de financement traditionnels fondés sur la présentation de demandes. Dans certains cas, la planification des immobilisations et le financement des projets sont gérés par le gouvernement territorial en consultation avec les collectivités. Ce modèle permet d'atténuer plusieurs des problèmes que posent les programmes traditionnels fondés sur les demandes, en réduisant le fardeau administratif, en rendant la gestion de projet plus souple et en augmentant la part des coûts admissibles assumée par le gouvernement fédéral. Il faudrait intégrer ces aspects dans tout mécanisme fédéral de planification à long terme des infrastructures.

Le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) donne d'excellents résultats dans les territoires nordiques en raison de sa souplesse et de sa prévisibilité, et parce qu'il n'exige pas de partage des coûts.

La NWT Association of Communities appuie les recommandations formulées dans le rapport 2012 de la Fédération canadienne des municipalités, intitulé *En route vers les emplois et la croissance : Relever les défis des infrastructures municipales au Canada*. Un volet « PLTI – Territoires » devrait prévoir les mesures suivantes :

- Utiliser l'approche « un montant de base plus un montant par habitant » ou une approche similaire pour établir la formule nationale d'affectation des fonds et s'assurer ainsi que les territoires reçoivent les fonds nécessaires pour répondre à leurs besoins particuliers.
- Décaisser les fonds en faisant généralement appel à un mécanisme de transfert

semblable au FTE; seule une très faible proportion des fonds devrait exiger la présentation d'une demande.

- Maximiser la capacité des collectivités « d'accumuler » des fonds fédéraux en provenance de divers programmes, compte tenu de la disponibilité locale limitée des capitaux.
- Simplifier les formulaires de demande de financement et les exigences en matière d'établissement de rapports et les concevoir spécifiquement pour les territoires.
- Veiller à ce que les associations territoriales de municipalités ou les autres partenaires soient autorisés à présenter des demandes de financement au nom des municipalités nordiques.
- Élargir le plus possible la liste des catégories de projets admissibles, en y incluant notamment les infrastructures de loisirs, reconnaissant ainsi l'importance de toutes les infrastructures publiques dans ces petites collectivités.

L'édification de collectivités dans le Nord est importante pour la viabilité sociale et économique locale. Compte tenu du rôle joué par cette région à l'égard de la souveraineté nationale et du soutien à la mise en valeur des ressources, ces investissements devraient aussi être considérés comme des éléments essentiels pour bâtir le pays.

### **Recommandation :**

Il faudrait adapter les programmes de financement des infrastructures aux communautés nordiques. Le Fonds de la taxe sur l'essence fonctionne très bien dans les Territoires du Nord-Ouest, parce qu'il est souple et prévisible et n'exige pas de partage des coûts. La NWT Association of Communities appuie les recommandations formulées dans le rapport 2012 de la Fédération canadienne des municipalités, intitulé *En route vers les emplois et la croissance : Relever les défis des infrastructures municipales au Canada*, d'après les indications précises figurant à la page 17.

Ces améliorations se traduiront par des chances égales pour les habitants de la région et une diminution des obstacles géographiques qui empêchent d'améliorer leur niveau de vie et d'assurer un développement économique comparable au sud du pays. Les entreprises de construction et de services tireront parti de la capacité des municipalités d'obtenir et de dépenser plus efficacement les fonds disponibles dans l'économie nordique, de même que des occasions de formation et de perfectionnement des gestionnaires ainsi offertes. Enfin, l'amélioration des services communautaires permettra d'améliorer les conditions de vie de la population nordique.

## **2. Déductions fiscales pour les habitants de régions éloignées**

Les déductions fiscales pour les habitants de régions éloignées n'ont pas augmenté depuis leur création en 1991. Tandis que ces crédits d'impôt visent à atténuer le coût de la vie et des déplacements plus élevé auquel les habitants de ces régions sont confrontés comparativement aux habitants du sud du pays, ils n'ont pas suivi le rythme de l'inflation, ne sont mesurés officiellement qu'à Yellowknife et à Whitehorse et sont généralement jugés inadéquats pour compenser efficacement les différences sur le plan du coût de la vie par rapport au sud du Canada.

La hausse des déductions stimulerait le développement économique en permettant d'attirer et de garder des travailleurs qualifiés qui dépenseraient alors dans les T.N.-O. la richesse qui y est produite. Cela favoriserait aussi une égalisation des chances économiques et l'atteinte d'un niveau de vie comparable à celui de la population du sud. Cette mesure fiscale progressiste aiderait à atténuer la pauvreté endémique et les graves inégalités quant à la répartition des revenus dans les T.N.-O. La capacité accrue des travailleurs et des familles d'assumer le coût élevé de la vie dans le Nord les aiderait à améliorer leur niveau de vie.

Le ministère des Finances du Canada estime que les déductions pour les habitants de régions éloignées représentent en moyenne 132,5 millions de dollars en perte de revenus par année. Ce chiffre inclut à la fois les déductions pour la résidence et celles qui s'appliquent aux déplacements. Si on augmentait de 50 p. 100 la partie de ce montant consacré aux résidences, ou si on l'indexait à l'inflation ou on le majorait d'un montant précis chaque année, on estime que les dépenses fédérales augmenteraient de 60 millions de dollars par année.

### **Recommandation :**

Pour inciter les gens à demeurer dans les T.N.-O., ou à s'y installer et à y investir, il faudrait accroître considérablement les déductions fiscales pour les habitants de régions éloignées. On pourrait les moduler en fonction de la distance par rapport à une grande ville du sud, les augmenter d'après la valeur du dollar en 1991 compte tenu de l'inflation ou les indexer à la hausse des prix à la consommation dans les T.N.-O. Le calcul du montant des déductions en tenant compte des données recueillies sur les écarts du coût de la vie entre les diverses collectivités serait la façon la plus juste et la plus exacte de compenser les disparités à ce niveau.

## **3. Augmentation de l'offre de logements**

Dans la majorité des collectivités des T.N.-O., on doit grandement compter sur le logement social en raison du chômage élevé et de l'absence d'un marché du logement privé. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) dépense environ 25 fois plus par habitant pour le logement qu'une province canadienne type. Comparativement au reste du Canada, un plus grand nombre d'habitants dans ce territoire vivent dans des logements surpeuplés et ayant besoin de réparations majeures. Le pourcentage de ménages en situation de besoin impérieux (ménages ayant un problème de logement et un revenu inférieur au plafond de revenu déterminant le besoin impérieux) est de 12 p. 100 dans les collectivités qui ont un

marché du logement privé et de 42 p. 100 dans celles qui n'en ont pas. Bien que les taux d'occupation des logements à louer soient en hausse à Yellowknife (la seule collectivité pour laquelle on dispose de données), il n'existe pas d'estimation à l'échelle du territoire du volume de l'insuffisance d'unités de logement. La Société d'habitation des T.N.-O. signale régulièrement des listes d'attente pour des unités de logements qui comportent plus de 400 demandeurs.

Un enjeu extrêmement important auquel est confrontée la Société d'habitation des T.N.-O. est la baisse du financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) destiné au logement social. Dans les années 1990, le gouvernement fédéral a commencé à retirer son soutien envers la construction de nouveaux logements sociaux au pays et a conclu des ententes qui prévoient le transfert de la propriété du parc de logements sociaux aux provinces et aux territoires. Le gouvernement fédéral a fourni des fonds pour payer toute dette en souffrance liée à ces unités et a accepté de financer le fonctionnement et l'entretien de celles-ci; néanmoins, le montant alloué diminuera jusqu'à atteindre zéro en 2038-2039.

Dans le cadre de sa campagne nationale, intitulée *Désamorçons la crise du logement au Canada*, la Fédération canadienne des municipalités a indiqué que la pénurie de logements abordables était « l'enjeu financier le plus pressant des Canadiens ». Lors de son assemblée générale annuelle de 2014, la NWT Association of Communities a adopté une résolution selon laquelle le manque de logements constitue « une violation de la dignité humaine et des droits de la personne... représentant la forme la plus extrême de pauvreté et de privation » et a demandé au gouvernement territorial « de diriger et de financer ses ministères en vue de mettre fin à l'itinérance dans les Territoires du Nord-Ouest. » Afin qu'il soit possible de réaliser des progrès pour combler le déficit en logements abordables, adéquats et disponibles dans les T.N.-O., un engagement fédéral renouvelé est nécessaire en ce qui concerne le financement de la construction et de la rénovation des logements sociaux, dans le cadre d'une stratégie nationale en matière de logement.

#### Recommandation :

L'état déplorable du parc de logements exige que le gouvernement fédéral accorde des fonds extraordinaires pour remédier à l'insuffisance de l'offre de logements. Il est essentiel que le gouvernement fédéral s'engage financièrement à long terme pour répondre aux besoins insatisfaits des habitants des T.N.-O. en cette matière. Il faut établir des ententes sur le logement abordable souples et qui respectent les compétences provinciales et territoriales; remédier aux problèmes chroniques des sans-abri et des logements inadéquats grâce à des stratégies ayant fait leurs preuves; miser sur des incitations fiscales ou d'autres mesures pour stimuler la construction de nouveaux logements locatifs abordables; et, en particulier, prévoir des transferts de fonds aux territoires pour leur permettre de préserver et de rénover les logements sociaux existants.